



HAL
open science

Propagande et discours sécuritaire

Manuel Tostain

► **To cite this version:**

Manuel Tostain. Propagande et discours sécuritaire. Les propagandes : actualisations et confrontations, L'Harmattan, pp.67-74, 2006, Psychologie politique, 2-296-00942-5. hal-01668272

HAL Id: hal-01668272

<https://hal.science/hal-01668272>

Submitted on 20 Dec 2017

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Références

- BEAUVOIS, J.L. (1983). Structures organisationnelles. *Connexions*, 39, 47-64.
- BEAUVOIS, J.L. (2005). Les Illusions libérales, individualisme et pouvoir social. *Grenoble, Presses Universitaires de Grenoble*.
- BROMBERG, M. & TROGNON, A. (2005). Communication et contrats de communication. In N. Dubois (Ed.), *Psychologie sociale de la cognition*. Paris, Dunod.
- CHAIKEN S. & TROPE Y. (1999). *Dual-Process Theories in Social Psychology*, New York: Guilford Press.
- CROZIER, M. (1963). *Le Phénomène bureaucratique*. Paris, Seuil.
- DUBOIS, N. (1999). L'Étude des influences psychologiques. In *Centre d'Études en Sciences Sociales de la Défense (Ed.)*, Les Influences psychologiques, approches scientifiques et prospectives. Paris, Addin.
- GOEBBELS, J. (Édition de 2005). *Journal 1943-1945*. Paris, Tallandier.
- HOWARD, D. J. (1997). Familiar Phrases as Peripheral Persuasion Cues. *Journal of Experimental Social Psychology*, 33(3), pp. 231-243
- JOWETT, G.S. & O'DONNELL, V. (1999). *Propaganda and Persuasion*. Thousand Oaks, Sage Publications.
- MEYER, M. (1993). Questions de rhétorique. Langage, raison et séduction. Paris, *Le Livre de Poche*.
- QUINTILIEN, *Institution oratoire*, 3 Vol., Garnier Frères. Ed. 1863.
- TCHAKHOTINE, S. (1952). *Le Viol des foules par la propagande politique*. Paris, Gallimard.
- ZIMBARDO, PHILIP G.; EBBESEN, EBBE B.; MASLACH, CHRISTINA. (1977) *Influencing Attitudes and Changing Behavior: An introduction to method, theory, and applications of social control and personal power*. 2nd edition. Reading, Mass.: Addison-Wesley Pub. Co.

in A. Doma et J. Quellin
11 (les propagandes) / 2008
67-74

PROPAGANDE
ET DISCOURS SÉCURITAIRE

PAR MANUEL TOSTAIN

Préambule

Parler de propagande à propos des discours sécuritaires, c'est de prime abord prendre position et suggérer que l'insécurité n'est pas un phénomène réellement préoccupant, qu'il constitue une manipulation de l'opinion. Cela peut sembler facile de la part de quelqu'un qui réunit un certain nombre de critères qui l'exposent peu, si on se réfère à la statistique dite objective (Ocqueteau, 2002), à l'insécurité : je suis un universitaire (rarement agressé par les étudiants, plus rarement encore par les étudiantes), vivant dans une province où les crimes et délits sont inférieurs à la moyenne nationale, résidant, qui plus est, non pas dans un quartier dit difficile, mais à la campagne, et dans un tout petit village où les principales voies de fait concernent le vagabondage des moutons et où, enfin, les vols sont la plupart du temps réalisés par des espèces zoologiques de type renard ou fouine qui, en toute impunité, s'attaquent lâchement à de pauvres poules qui ne leur ont rien fait. On pourrait donc légitimement s'interroger sur mon discours, compte tenu de la place d'où je parle. Pour reprendre la

terminologie bourdieusienne, mon habitus ne risque-t-il pas de m'entraîner vers une certaine complaisance à l'égard de l'insécurité, minimisant son importance et ses effets ?

A vrai dire si, effectivement, comme je souhaiterai le montrer, il y a de la propagande dans les discours sécuritaires, cela ne veut pas dire pour autant que l'insécurité, dans sa dimension empirique, dans ses représentations sociales, résulte uniquement d'une rhétorique idéologique, partisane et manipulatrice (Lagrange, 2003 ; Tostain, 2002). L'insécurité est un réel problème, mais dont la solution passe, dans un premier temps, par une compréhension critique du contexte socio-économique dans laquelle elle s'inscrit. Cet aspect sera abordé à la fin de cette intervention.

Des caractéristiques de la propagande

En psychologie, et spécialement en psychologie sociale dont le champ d'étude renvoie pour une grande part aux relations entre groupes, on s'est depuis longtemps intéressé à la propagande.

Je pense à des auteurs du 19^{ème} siècle comme Tarde ou Le Bon. Généralement on considère que la propagande a pour but d'exercer une influence sur les personnes ou les groupes auxquels elle s'adresse (Durandin, 1993 ; Rouquette, 2004). Soit, pour les faire agir dans un sens donné, soit au contraire, pour les rendre passifs, pour les dissuader de s'opposer à certaines actions.

C'est ce qui la différencie de la simple diffusion d'information, si tant est que celle-ci existe, qui vise, théoriquement, uniquement à transmettre des connaissances sur la réalité du monde tel qu'on pense qu'il est. Par ailleurs, la propagande n'est pas nécessairement mensongère : le propagandiste ne dit pas toujours des choses qu'il sait fausses à des gens de manière à ce que ceux-ci croient que cela est vrai, mais c'est une pente assez naturelle d'enjoliver ou au contraire d'enlaidir la réalité selon les objectifs que l'on se donne. Disons que l'information est généralement instrumentalisée à défaut d'être toujours manipulée.

Une autre caractéristique de la propagande, c'est de jouer sur le registre sensible : des affects, des peurs, des craintes, des désirs de la population. Elle s'inscrit aussi souvent dans un cadre idéologique, dans une lecture doctrinale des faits et en appelle alors à des valeurs qu'elle cherche à promouvoir par le biais d'une manipulation des opinions. Ajoutons que la propagande ne se présente pas comme telle. Elle ne dit généralement pas

son nom : elle se drape souvent de l'argument d'autorité, des habits de la science : on dira qu'il y a des faits objectifs reconnus que cela déplaît ou non.

Autrement dit, elle se présente comme sérieuse, non partisane, indiscutable. Enfin, elle repose sur la mise en scène de clivages manichéens : le vrai, le faux, nous et les autres (les ennemis, ceux qui errent dans l'erreur, les honnêtes gens et les sauvages ou la racaille).

Si on se penche maintenant sur les discours sécuritaires, quelles sont les dimensions propagandistes ? Avant de répondre à cette question, rappelons quelques caractéristiques du discours actuel.

L'usage des qualificatifs et du spectacle de la violence

C'est à partir véritablement des années 90 que l'on va constater une augmentation exponentielle des discours et des images sur l'insécurité (Mucchielli, 2001). Au thème du malaise des banlieues, typique des années 80, et qui avait le mérite de s'inscrire dans une réflexion sur l'organisation de la cité va succéder des qualifications beaucoup plus forte : par exemple à propos des événements de Vaux-en-Velin dans la banlieue lyonnaise, on voit poindre dans les journaux des titres du type « une poudrière prête à exploser » (L'Express), « la première bombe » (L'Événement du Jeudi), ce qui augure d'un avenir très sombre de type guerrier. On parlera aussi de dimensions pathologiques qu'il s'agit d'éradiquer.

C'est ainsi qu'on relèvera dans un journal l'expression « le cancer des banlieues », tandis qu'un autre journal n'hésitera pas à jouer sur une carte fantasmatique avec le titre « le retour des apaches ». On assiste également à un déplacement des catégories journalistiques : ce qui relevait du conflit social et se situait dans la rubrique politique passe désormais le plus souvent dans la rubrique fait divers.

Ce déplacement traduit une naturalisation du fait sécuritaire : l'amont de sa construction sociale est mis de côté et on va s'intéresser à ses conséquences en aval, en tant que fait brut à supprimer. Ce déplacement ira de pair avec le passage d'une logique compréhensive ou préventive à une logique de plus en plus répressive qui se focalise sur la limitation de la récurrence.

Le discours sécuritaire s'accompagne aussi d'une prolifération d'images violentes, parfois complaisamment mises en scène par les journalistes eux-mêmes. Ainsi, a-t-on appris que des journalistes avaient parfois

payé des jeunes pour qu'ils brûlent des voitures. Ici, on mobilise le registre émotionnel. Or, on sait que l'exposition à des images violentes n'est pas sans conséquences sur la perception que les individus ont du monde (Les Cahiers de la Sécurité Intérieure, 1995).

De nombreuses études psychosociales montrent que cette exposition a pour effet de développer un sentiment de danger et de vulnérabilité qui pousse les individus en situation défavorisée à accepter, voire à désirer une répression accrue (Amério, 2004). Elle pousse aussi à légitimer des modes de règlements violents des conflits interpersonnels (Bandura, Ross & Ross, 1961).

De l'usage des faits

On se préoccupe actuellement de la question de la récidive. Ainsi la loi française toute récente, en date du 13 octobre 2005, prévoit de limiter les sursis et les réductions de peine en cas de récidive. Elle augmente également les contrôles après libération avec le renforcement des obligations de soins et l'introduction du bracelet électronique. Si tout le monde est favorable à la limitation de la récidive, certaines données relèvent néanmoins de la manipulation.

L'opinion est légitimement émue par les affaires de récidives en matière sexuelle. C'est principalement en raison de ce type de récidive qu'a d'ailleurs été avancée la nécessité de cette nouvelle loi. Il faut savoir, pour autant, que la récidive concerne essentiellement les atteintes aux biens, les vols (elle tourne dans ce cas autour de 65%) et très peu les affaires sexuelles. On estime qu'en matière sexuelle, la récidive est d'environ 1%. Certes 1%, c'est toujours trop quand on voit la gravité des conséquences pour les victimes, mais le remède peut s'avérer pire que le mal.

La loi prévoit en effet de limiter les libérations conditionnelles pour les récidivistes. Or, différentes études récentes montrent que la libération conditionnelle, dans la mesure où elle s'inscrit généralement dans un accompagnement, limite justement la récidive dans des proportions importantes. A ce niveau, on peut s'interroger sur les réactions journalistiques.

Quand un condamné est libéré de façon anticipée et qu'il récidive, on pointe la défaillance du juge d'application des peines. On s'insurge du laxisme de ce juge qui aurait dû mieux contrôler la dangerosité de l'individu libéré. A l'inverse, on citera tel ou tel juge considéré comme sérieux, qui lui, ne donne pas à tout bout de champ, des autorisations de levée d'écrous

pour des condamnés qui pourraient pourtant bénéficier, en droit, du régime de la libération conditionnelle. Or, il y a là un paradoxe, car ainsi qu'on l'a noté, statistiquement, c'est le juge facilement étiqueté de laxiste qui, en prononçant des libérations conditionnelles, limite le plus les risques de récidives et non pas le juge sérieux qui, au contraire, accroît la probabilité d'une récidive en obligeant à la réalisation de la totalité de la peine. On peut donc se demander où se situe le laxisme.

Du côté des juges qui prennent des risques auprès de l'opinion publique (car leur décision peut être suivie d'une récidive) où du côté de ceux qui, en refusant toute libération conditionnelle, adoptent finalement une position plus confortable, car ils ne seront jamais inquiétés par l'opinion publique. On ne leur reprochera jamais d'avoir refusé une libération conditionnelle.

Des théories explicatives de l'insécurité

Actuellement, on s'inspire beaucoup des solutions répressives issues des Etats-Unis (tolérance zéro, peine automatique minimale, théorie de la vitre cassée. Roché, 2002). Ces politiques auraient montré leur efficacité, spécialement à New-York qui a été une des premières grandes villes américaines à les mettre en œuvre avec son maire Rudolphe Giuliani, à partir de 1993. Ainsi, sous son mandat, la criminalité a chuté de façon significative. L'idée sous-jacente à ce type de politique, c'est qu'une répression accrue a pour effet de dissuader les éventuels criminels.

On rend plus certaines les peines et on met en œuvre des peines plus importantes, l'optique pouvant aller jusqu'à la mise hors capacité de nuire des individus dangereux avec des peines perpétuelles (par exemple en Californie et dans quelques autres états américains, au bout de la 2ème récidive, l'individu est condamné à la prison à vie (« three strikes and you are out »). Cela a provoqué des décisions parfois délirantes comme dans le cas de cet individu qui a été condamné à vie suite à un vol de pizza. Malheureusement, c'était là sa 2ème récidive.

Pour autant, est-ce ce type de mesures dont on voit des éléments dans la politique actuelle du ministère de l'intérieur qui est responsable d'une telle baisse ? C'est ce que déclarent nombre de journalistes et de spécialistes de la sécurité qui avancent que l'efficacité des politiques répressives est scientifiquement démontrée.

Si on revient sur le terrain des faits, il faut savoir que la baisse de la criminalité à New-York a commencé trois ans avant la mise en place de cette politique répressive et que cette baisse s'est également manifestée dans des villes n'appliquant pas la tolérance zéro mais prônant plutôt des actions sociales (politiques de bassins d'emplois, mise en place d'un maillage communautaire).

Si une multitude de facteurs on pu jouer, certains experts rappellent que cette baisse s'est réalisée dans un climat économique très favorable qui a facilité l'insertion professionnelle des jeunes. Or, le taux de chômage est souvent corrélé à la délinquance. De plus, durant cette période, on a assisté à un phénomène démographique qui n'est pas sans conséquences possibles sur la criminalité. Ce phénomène, c'est la baisse du nombre des 18-24 ans, qui est statistiquement la tranche d'âge où l'on rencontre le plus d'individus portés aux infractions violentes (Le Monde Diplomatique- Manière de voir, 2003).

Précisons aussi que le discours sécuritaire actuel s'inscrit dans un cadre théorique plutôt individualiste : on privilégie l'idée qu'il s'agit avant tout de responsabiliser les délinquants et ce, au travers d'un message clair : une certitude de peine plus grande et une intensité plus forte de la peine. La dimension sociale de l'acte (ségrégation urbaine, pauvreté, exclusion sociale) y est généralement minorée, soit au nom de la critique expéditive d'un certain sociologisme qui aurait tendance à tout excuser par l'environnement, soit au nom d'une critique de la justice jugée trop longtemps laxiste et accommodante avec les criminels (Cusson, 1998 ; Fillieule, 2001).

La propagande du discours sécuritaire

Pour revenir à l'objet de cette communication, peut-on parler de propagande à propos des discours sécuritaires ? Disons que là où le discours sécuritaire n'est pas très éloigné de la propagande, c'est : - Premièrement, quand il fait appel à la peur pour influencer l'opinion publique et pour justifier certaines options répressives (c'est par exemple le discours des experts qui évoque le fait que la criminalité française présenterait les mêmes caractéristiques dramatiques que la criminalité nord-américaine).

- Deuxièmement, il s'apparente à de la propagande quand il avance comme scientifiquement prouvé le lien entre baisse de la criminalité et mesures répressives.

- Troisièmement, il s'inscrit dans le registre de la propagande, quand il privilégie un seul mode d'appréhension du geste délinquant et un seul type de gestion de la délinquance: c'est ainsi que l'on trouve tout un discours où le délinquant est envisagé uniquement sous l'angle d'un Homo Economicus qui, pour décider de passer à l'acte, compare les gains qu'il peut escompter (le plaisir éprouvé, les biens convoités) et les coûts qu'il risque de subir (la probabilité d'être pris et condamné et la durée de la peine). Dans ce sens, le délinquant est vu comme un individu rationnel qui gère sa délinquance selon les mêmes principes qu'un entrepreneur économique. La prévention de la délinquance consiste alors à maximiser les coûts (par plus de répression) pour que le délinquant hésite à franchir le pas. L'idée qu'un individu puisse tomber dans la délinquance pour d'autres raisons que le rapport bénéfices/coûts est alors complètement négligée.

- Quatrièmement, le discours sécuritaire s'apparente à de la propagande quand il est une manière plus ou moins volontaire de biaiser la compréhension d'un fonctionnement social particulier où les inégalités sont le produit d'une convergence entre structures économiques et idéologies (Peyrat, 2003). On peut dire en effet que ce discours a pour conséquence de masquer la faiblesse de l'état à lutter contre les inégalités sociales et économiques en contribuant à donner une lecture équivoque de la réalité. L'état, impuissant à juguler les effets négatifs de la mondialisation et de la domination des intérêts financiers, aux projets politiques en désespérance, donne le change sur le terrain de l'insécurité en se présentant sous un jour enfin volontariste, celui d'un état qui reste vigoureux et capable d'affirmer son action.

Ce discours sécuritaire trouve ensuite un écho dans les populations fragilisées socialement où se croisent à la fois une grande part des victimes et une grande part des auteurs d'actes délictueux (parfois, les rôles s'inversent). On a alors parfois tendance à oublier que la délinquance est d'autant plus intolérable qu'elle se surajoute à une insécurité sociale problématique (rappelons les taux de chômage élevés, le développement des contrats précaires, du temps partiel où les taux horaires sont inférieurs, à tâche équivalente, aux taux horaires des temps pleins, etc.).

En définitive, si la propagande consiste à biaiser les modes de lectures de la réalité et à légitimer des modes d'intervention sur la réalité idéologiquement déterminés, le discours sécuritaire en adoptant une vision partielle de la réalité et en privilégiant une réponse répressive à l'insécurité relève pour partie de la propagande.

Le discours sécuritaire, bien souvent, a pour effet de traiter des conséquences de l'insécurité sociale faute de s'attaquer aux causes économiques qui favorisent le développement de l'insécurité dite civile, celle-là même qui se rencontre dans les faits divers et qui concerne à proprement parler les délits et les crimes réprimés par le code pénal (Castel, 2003). Autrement dit, pour ne pas lui intenter un procès en propagande, le discours sécuritaire se devrait d'être couplé à de réels projets politiques sur l'organisation de la société et la réduction des inégalités économiques, ce qui est loin d'être le cas de nos jours.

Références bibliographiques

- AMERIO, P. (2004). Sentiment d'insécurité et pensée sociale. *Psychologie et Société*, 7.
- BANDURA, A., ROSS, D., & ROSS, S.A. (1961). Transmission of Agression through Imitation of Agressive Models. *Journal of Abnormal and Social Psychology*, 63, 757-782.
- Les Cahiers de la sécurité intérieure (1995). *Médias et violence. IHESI, Documentation Française, N°20.*
- CASTEL, R. (2003). L'Insécurité sociale. Qu'est-ce qu'être protégé ? Paris : Seuil.
- CUSSON, M. (1998). La Criminologie. Paris : Hachette.
- DURANDIN, G. (1993). L'Information, la Désinformation et la Réalité. Paris : Presses Universitaires de France.
- FILLIEULE, R. (2001). Sociologie de la délinquance. Paris : Presses Universitaires de France.
- LAGRANGE, H. (2003). Demandes de sécurité. Paris : Le Seuil.
- Le Monde Diplomatique - Manière de voir (2003). *Obsessions sécuritaires*, Oct-Nov.
- MUCCHIELLI, L. (2001). Violences et insécurité : Fantômes et réalités dans le débat français. Paris : La Découverte.
- OCQUETEAU, F. (2002). L'Ordre du désordre : La question des statistiques de la criminalité. *Revue La Sécurité aujourd'hui. IHESI : la Documentation française.*
- PEYRAT, D. (2003). Société, liberté, sécurité. *Le Débat*, 127, 104-113.
- ROCHÉ, S. (2002). La Tolérance zéro ? Paris : Odile Jacob.
- ROUQUETTE, M.L. (2004). Propagande et citoyenneté. Paris : Presses Universitaires de France.
- TOSTAIN, M. (2002). L'Insécurité : inscriptions idéologiques et approches psychosociales. *Cahiers de Psychologie politique*, 2, octobre.

PROPAGANDE, POUVOIR ET ETAT